

Présences :

Messieurs Bruno da Silva
Florian Wünsche
Monica Suarez de Puga

Maire
Conseiller administratif
Conseillère administrative

Monsieur Frédéric Piguet

Président du Conseil municipal

Mesdames Bersier Julie
Chanavat Fabienne
Kolly Thalia
Mancini Françoise
Moro Virginie

Munier Alexandra
N'Guessan Pélagie
Raiola Laurence
Roy Lola

Messieurs

Bickel Pierre
Bourqui Alexandre
Boux de Casson Fabrice
Calame Philippe
Camuglia Joseph
Germann Martin
Knörr Stephen
Loureiro Daniel
Megally Andrew

Pidoux Fabrice
Rastello Adrien
Riat Jean-Bernard
Saudan Guy
Thomas Sébastien
Ventouras Thierry

Excusé(e)s

Madame Francesca Cauvin

Messieurs Annen Sébastien
Iria Daniel

Bösch Gaspard

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 17 février 2026
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des commissions
5. Demande d'un crédit de réalisation de 3'520'000.- pour le réaménagement du chemin de Chantemerle et mise en séparatif incluant le chemin des Sillons
6. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 250'000.- pour la Salle des peupliers – rénovation énergétique et aménagement de locaux administratifs
7. Résolution du groupe le Centre, Vert'libéraux, Hors partis « pour un parking P+R dans le secteur de l'Hôpital des Trois-Chêne »
8. Motion du groupe Alternative de Thônex « Pour des suppléances au Conseil municipal »
9. Propositions du Conseil administratif
10. Propositions individuelles et questions
 - a. Propositions individuelles
 - b. Questions écrites
 - c. Questions orales
11. Divers

Le Président ouvre la séance à 20h05 et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Mme Cauvin, M. Bösch, M. Iria et M. Annen sont excusés. Mme Moro, M. Megally et M. Rastello auront du retard.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 février 2026

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance du 17 février 2026 est soumis à approbation.

➤ **Par 20 voix pour et 4 abstentions, le procès-verbal de la séance du 17 février 2026 est accepté.**

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Rassemblement en faveur des locataires

Le Président indique qu'il a reçu un courrier d'un habitant de Chêne-Bourg, représentant des associations de locataires, signalant un rassemblement en faveur des locataires contre les expulsions le 27 mars. Des informations suivront par courriel.

Voyage du Conseil municipal

Les bulletins d'inscriptions et le programme du voyage du CM ont été envoyés, et **le Président** espère un aussi bon accueil que pour les préinscriptions.

Information point 7

Le Président indique qu'en tant que cosignataire, il passera la présidence au vice-président M. Sébastien Thomas pour le débat, en accord avec le règlement, après quoi la présidence sera repassée à M. Pignet pour permettre à M. Thomas de voter.

Mme Moro et M. Megally arrivent à 20h10.

3. Communications du Conseil administratif

M. Bruno da Silva, Maire

Voyage du CM

M. da Silva invite les chefs de groupe à compléter les inscriptions. À ce jour, les 3 UDC, 10 des 11 LC-VL-HP, 1 des 7 PLR et 7 des 8 membres de l'Alternative ont répondu.

Repas des bénévoles

Le repas tenu il y a une dizaine de jours a permis de célébrer et remercier toutes celles et tous ceux qui ont participé à des fêtes communales, soit plus de 120 personnes.

Voyage du jumelage

Avec plus de 160 inscrits, le succès est au rendez-vous, et Graveson a d'ores et déjà commencé le recrutement de familles d'accueil supplémentaires. Autre bonne nouvelle, de nouvelles familles thônésiennes participent à l'expérience.

Mme Monica Suarez de Puga, Conseillère administrative

Championnats du monde de curling

Les championnats du monde de curling auront lieu le 2 mai 2026 au CSSM.

Journée handisport

La journée handisport a rencontré un grand succès avec la participation de plus de 400 élèves des classes chénoises qui ont pu tester les sports handicaps et assister à la présentation d'une jeune femme qui, suite à un paludisme fulgurant, a gravi le mont Fuji, une belle leçon d'humilité qui force l'admiration.

M. Florian Wünsche, Conseiller administratif

Aucune communication.

4. Rapports des commissions

- **Mme L. Roy, présidente de la commission des sports**

La séance du 19 février 2026

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. Approbation du procès-verbal du 18 novembre 2025
2. Règlement de la piscine
En présence de Mmes M. Matthey-Doret et J. Aranda
3. Présentation des manifestations du CSSM
4. Présentation de la liste des acteurs sportifs locaux et des infrastructures communales
5. Divers

Le procès-verbal a été approuvé par 7 voix pour e 1 abstention. Le nouveau règlement de la piscine a été présenté en présence de Mmes Matthey-Doret et Mme Aranda. Il n'a pas été soumis au vote suite aux commentaires soulevés. Les autres points ont été reportés à la séance de la semaine prochaine.

• **Mme J. Bersier, présidente de la commission bâtiments**

La séance du 3 mars 2026

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. Approbation du procès-verbal du 11 novembre 2025
2. Salle des peupliers – rénovation énergétique et aménagement de locaux administratifs, demande d'un crédit d'investissement de CHF 250'000.-.*
3. Divers

Le procès-verbal de la séance du 11 novembre a été approuvé par 7 voix pour et 1 abstention. La demande de crédit sera abordée au point 6, il n'y a pas eu de divers et la séance a pris fin à 21h02.

• **M. F. Boux de Casson, Fonds d'art communal**

M. Boux de Casson indique que le fonds s'est réuni la veille en vue de choisir des artistes dans le cadre du concours organisé pour installer une œuvre sur le parvis de la salle des fêtes. 4 à 5 artistes ont été sélectionnés.

5. Demande d'un crédit de réalisation de 3'520'000.- pour le réaménagement du chemin de Chantemerle et mise en séparatif incluant le chemin des Sillons

Le Président donne la parole à M. Florian Wünsche, Conseiller administratif délégué aux travaux, bâtiments.

M. Wünsche rappelle que le projet date quelque peu, puisqu'il est passé en commission mobilité le 7 mars 2024, où il a été approuvé à l'unanimité. Le montant peut paraître élevé, mais, comme pour tous les assainissements, le montant réel à la charge de la commune est bien moindre à 1,9 million de francs.

Le prix relativement élevé s'explique par le fait que le chemin Chantemerle est très long, et prévoit un nouveau gabarit qui permettra de garantir le respect des limitations de vitesse. Le projet est similaire de celui à suivre sur la route de Villette, qui connaît la même problématique de route rectiligne entièrement bitumée. Le but est donc aussi d'amener des zones de verdure, remettre un bitume en bon état, et répondre en partie à la motion contre les îlots de chaleur. Il permet aussi de régler les problèmes des stationnements abusifs des riverains, une

appropriation parfaitement illégale du domaine public. Les places réglementées permettront des stationnements corrects et mettront fin à une certaine forme d'anarchie.

Sur le volet écologique, une surface conséquente va être dévolue à des plantations d'arbres à grand développement. En effet, le but aujourd'hui est de planter des arbres qui vont croître et développer une canopée étendue, avec un système racinaire qui ne soit pas bloqué par des fosses en béton. Ils apporteront plus d'ombre et de verdure sur ce chemin qui en est dénué. Plus de 40 millions de subventions de l'État ont été octroyées pour développer les taux de canopée à travers le canton. Les subventions prévues ne peuvent pas être budgétées à ce stade, car le canton n'a pas encore précisé quelle partie des travaux et du coût de l'arbre il va prendre en charge, bien que cela puisse atteindre 50%. Un aspect innovant est la création de fosses pour récupérer les eaux de pluie et irriguer les systèmes racinaires des grands arbres.

En outre, la commune poursuit sa politique des déchets en installant un écopoint entre le chemin de la Bléchette et le chemin Chantemerle. Il a naturellement un certain coût, mais la stratégie développée porte ses fruits. En effet, les chiffres du recyclage du PET notamment sont en hausse, à près d'un million et demi de bouteilles PET récupérées.

L'objet n'est pas passé en commissions des finances, mais la répartition est relativement résumée. La commune va avancer CHF 491'165.-, qui sont en fait des parts de CHF 25'000.- à charge des propriétaires du chemin des Sillons. La commune se charge de l'exécution des travaux et de la partie administrative. Il s'agit d'un travail conséquent qui consiste à chercher les signatures de tous les propriétaires afin de déléguer la gestion, et la commune doit ensuite récupérer les parts individuelles. Le deuxième montant concerne la mise en séparatif, CHF 1'113'309.- qui seront ensuite remboursés par le FIA. Au final, CHF 1'915'528.- sont à charge de la commune, amortis sur 20 ans.

Débat

M. Calame se récusé.

M. Knörr demande si les sommes demandées aux particuliers sont déductibles aux impôts avant 2028, afin d'encourager les signatures. **M. Wünsche** indique que le projet mène au terme de la mise en séparatifs de tous collecteurs des chemins de la commune. Deuxièmement, l'urgence à réaliser le projet est en effet de permettre aux propriétaires de bénéficier de la déductibilité de ces travaux avant 2028.

M. Bickel s'enquiert de savoir si les arbres seront acquis petits ou déjà grands. **M. Wünsche** répond que les coûts de plantation et de transport empêchent d'acquérir des arbres de grande taille, ils seront donc de taille moyenne avec des possibilités de développement rapide (comme le pin au bord de l'avenue Tronchet qui a plus que doublé sa taille en quelques années).

M. Germann déclare que tout projet qui vise à planter des grands arbres et ralentir le trafic le réjouit. Comme la commune joue un rôle de banque vis-à-vis des riverains, la question se pose de savoir s'il serait plus judicieux d'examiner plus en détail l'objet en commission des finances. Le budget est en effet conséquent, comporte plusieurs postes à discuter et la gestion financière dans le temps est aussi à discuter.

M. Wünsche répond que ce rôle de banque a toujours été joué par la commune car il simplifie et facilite la réalisation des travaux. Pour les éléments financiers, la préoccupation est légitime mais la compétence de cette dernière se limitant aux éléments financiers. Ainsi, **M. Wünsche** n'aurait mentionné que la répartition et le coût réel à charge de la commune, et le crédit en lien de 1,9 million amortis sur 20 ans. Il ne semble donc pas très utile de reconvoquer une séance pour redonner ces points.

Mme Roy rebondit en demandant pourquoi la commission des finances a été annulée à ce sujet. **Mme Suarez de Puga** répond que la séance n'a pas été annulée en raison de ce point. Il y avait deux points à l'ordre du jour, et comme un avait reçu un préavis défavorable en commission des travaux et bâtiments et que le CA en charge ne pouvait être présent, elle a demandé au président de la commission s'il jugeait opportun de l'annuler, ce qui a finalement été retenu. **Mme Suarez de Puga** a cependant aussi demandé à son collègue si le point nécessitait un passage en commission. La réponse était négative étant donné qu'il était possible de donner des explications ce soir, ou être reportées au prochain CM. Il semblait donc peu pertinent de convoquer une séance qui n'était pas essentielle à ce moment.

M. Rastello arrive à 20h34.

Mme Roy réagit en déclarant que si le point est déplacé au CM de mai, il sera possible de faire une commission des finances entre temps. Elle ne comprend pas l'urgence de l'agender à ce Conseil municipal. **M. Wünsche** indique que les ordres du jour des CM de mai et juin sont très chargés, avec notamment les comptes 2025. Afin d'éviter de devoir reporter des sujets de ces CM jusqu'après la rentrée scolaire, il semblait plus approprié d'aborder ce sujet maintenant. **Le Président** précise qu'il s'agissait aussi de la position du Bureau.

Mme Mancini s'enquiert de savoir quelle serait l'alternative, puisqu'il faut procéder à l'assainissement des chemins de toute manière. Ainsi, il ne reste que peu de place pour un débat et un traitement en commission.

La parole est donnée à **M. Thomas** pour la lecture des dispositifs de la délibération.

Délibération

Demande d'un crédit de réalisation de 3'520'000.- pour le réaménagement du chemin de Chantemerle et mise en séparatif incluant le chemin des Sillons

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu la loi sur les Eaux (LEaux-GE - L 2 05) et son règlement d'application (REaux-GE - L 2 05.01) et la loi sur l'arborisation, la végétalisation, la mobilité douce et les transports publics dans l'aire urbaine (LAVMT-L 1 07), entrée en vigueur le 3 avril 2024,
- vu les obligations légales en matière d'assainissement imposant la mise en séparatif du chemin des Sillons et de la partie Est du chemin de Chantemerle, sous le contrôle de l'Office cantonal de l'eau (OCEau),
- vu la résolution du Conseil municipal du 11 mai 2021 prévoyant la mise en zone 20 du chemin de Chantemerle,
- vu le projet de réaménagement et de mise en séparatif présenté aux riverains et à la Commission mobilité en 2024,
- vu l'autorisation de construire relative à ce projet, entrée en force le 16 juillet 2025 (DD 336'123),
- vu l'intérêt à coordonner les travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement avec le réaménagement de surface du chemin de Chantemerle,
- attendu que les frais de mise en séparatif des collecteurs privés sont à charge des propriétaires jusqu'à concurrence de CHF 25'000.- (art 27 REaux-GE), la part dépassant cette limite étant assumée par la Commune, par voie de décision, puis soumis au FIA pour une prise en charge financière, sous forme de loyers, sur une durée de 40 ans,

- attendu que le projet prévoit un réaménagement complet du chemin de Chantemerle favorisant la limitation du trafic, la végétalisation, permettant la récupération des eaux pluviales et la création d'un nouvel éco-point,
- attendu que ce projet permet de répondre aux exigences de la LAVMT, par la création d'une zone de rencontre, de mobilité douce et la plantation d'arbres, qui devrait permettre la sollicitation d'un subventionnement cantonal pour la plantation des arbres sur la base de la L 13491 relative à l'arborisation du canton,
- attendu que le projet a été validé par la Commission mobilité et que les recommandations relatives à la pétition déposée le 24 juin 2024 ont été retenues,
- vu l'exposé des motifs présenté par le service technique,

sur proposition du conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 22 voix pour et 2 abstentions

1. D'approuver le projet de mise en séparatif du chemin des Sillons et de la partie Est du chemin de Chantemerle et de réaménagement en surface du chemin de Chantemerle avec la création d'une zone de rencontre, des plantations d'arbres et la réalisation d'un nouvel éco-point à l'angle avec le chemin de la Bléchette.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 3'520'000.-, dont à déduire la TVA récupérable au titre de l'impôt préalable de CHF 83'276.-, pour permettre la réalisation du projet énoncé sous le point 1.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette, soit : CHF 3'520'000.- dont à déduire le montant de la participation des propriétaires de CHF 491'163.- et toute autre subvention obtenue notamment en lien avec la plantation des arbres, représentant les charges de la commune, au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 7206.33003.
5. De prendre acte que ce crédit sera financé en partie au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement estimé à CHF 1'113'309.-, conformément à la loi sur les eaux qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de résultat sur la rubrique 7206.4612
- 5 D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point 2.

Mme Chanavat indique que la résolution comporte 40 annuités alors que M. Wünsche a en a évoqué 30. **M. Wünsche** répond que le montant à charge de la commune est amorti au moyen de 30 annuités, mais que le FIA reverse le montant en 40 annuités.

Votes

Le Président soumet l'amendement de M. Germann en faveur d'un renvoi en commission des finances.

➤ **Par 7 voix pour, 11 contre et 6 abstentions, le renvoi en commission des finances est refusé.**

Ensuite, le vote sur la délibération telle que lue est soumis.

➤ **Par 22 voix pour et 2 abstentions, le crédit de réalisation de 3'520'000.- pour le réaménagement du chemin de Chantemerle et mise en séparatif incluant le chemin des Sillons est approuvé.**

6. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 250'000.- pour la Salle des peupliers – rénovation énergétique et aménagement de locaux administratifs

Le Président donne la parole à M. Florian Wünsche, Conseiller administratif délégué aux travaux, bâtiments.

M. Wünsche rappelle la genèse du point. Le 4 octobre 2016, le CM a voté un crédit d'étude pour la future extension de la Mairie, pour un montant de CHF 260'000.-. Le 11 avril 2017, un crédit de réalisation pour un montant de CHF 9'989'000 millions.- a été approuvé. Le 9 février 2021, un crédit complémentaire de CHF 3'930'000.- a aussi été voté. Au final, plus de 14 millions ont été approuvés pour l'agrandissement de la Mairie, qui ne répond déjà pas au cahier des charges initial, du moins pas en termes de places mises à disposition. Ce constat peut être considéré comme une erreur de planification, fort regrettable.

M. Wünsche, élu en juin, a repris une situation dont il se serait bien passé avec un projet qui ne répond pas aux demandes. Il vient donc en tant que CA devant l'assemblée pour trouver des solutions pour l'administration communale, si possible avec des coûts maîtrisés et une certaine vision politique. Premièrement, proposer une cohérence des services avec l'aménagement temporaire, afin de libérer de l'espace pour les collaborateurs qui arriveront tout en gardant une cohérence dans la répartition des services et en évitant les déplacements et rocade en continu, chronophage et loin d'être agréables pour les collaborateurs. L'idée est donc de prévoir une solution jusqu'à la réalisation du masterplan Mairie. Ce dernier vise à terme le redéveloppement de la zone voirie, qui commence à accuser le poids des années. D'ici 2030-2032, l'idée est de revoir le périmètre en examinant quels services regrouper, et d'une manière générale étudier qui, où et quand placer le personnel en tenant compte de son évolution future. Le projet doit répondre aux besoins de l'administration telle qu'elle pourra l'être à l'horizon 2035-2040. Sans projet concrétisé à l'heure actuelle, il n'est pas encore possible de déterminer comment y parvenir, et les changements d'affectation seront à discuter en commission.

L'idée de base est donc de trouver une solution efficiente financièrement, cohérente pour le personnel et durable jusqu'au masterplan.

Naturellement, **M. Wünsche** et les services ont étudié différentes options, et la solution proposée est « la moins pire » dans les circonstances données. Elle permet de faire d'une pierre deux coups, en utilisant la réaffectation temporaire en bureaux pour procéder à des travaux d'assainissement nécessaires. Une fois le masterplan fini, ils permettront de remettre une salle plus accueillante à disposition de la population. **M. Wünsche** insiste sur le fait que le but du projet est de rendre la salle à la population.

En commission des travaux et bâtiments, **M. Wünsche** a pu croire à tort que le projet était gagné d'avance. Il a peut-être failli à faire ressortir l'urgence de trouver une solution. En effet, les locaux actuels ne permettent pas d'absorber l'évolution de l'administration actuelle. En outre, l'impression a pu être donnée que toutes les variantes n'ont pas été explorées. Notamment, une variante soulevée en différents termes, mais qui revient selon **M. Wünsche**, à un « bourrage des locaux », en réalisant des locaux plus grands par la

suppression de cloisons afin de réunir autant de collaborateurs que possible. Actuellement, l'extension de la Mairie comporte 14 collaborateurs dans 13 bureaux, hormis les collaborateurs du service de la culture qui opèrent dans la salle prévue pour les mariages. De plus, la modularité annoncée n'est pas aussi étendue. Certaines cloisons comportent des gaines techniques, le coût de modification est donc supérieur. Dans cette variante de remplissage total, la suppression des cloisons se chiffrerait entre CHF 70'000.- et CHF 90'000.-. Pour rappel, l'aménagement des bureaux aux Peupliers coûterait CHF 50'000.- pour 9 places, y compris la remise en état subséquente pour les locations.

En cassant les cloisons, le gain est de 6 postes de travail. Outre le coût plus élevé par place, la question se pose de savoir si la variante tient jusqu'en 2030-2032, et la réponse est clairement négative, sauf si les engagements sont interrompus. En considérant une évolution raisonnable du personnel, les 6 postes créés seraient épuisés.

M. Wünsche évoque une autre variante soulevée, celle des containers, qui a été écartée pour des raisons de coûts, mais surtout parce que le CA refuse de remettre des collaborateurs dans des containers pendant plusieurs années.

La conclusion ici est donc que sans réaffectation de la salle des Peupliers, d'ici 2 ans, en plus des CHF 70'000 à CHF 90'000.- pour des cloisons, **M. Wünsche** reviendra avec un nouveau projet et de nouveaux coûts. En toute franchise, le fait d'enlever la salle des Peupliers à la population n'est ni facile ni réjouissant. Si une autre solution plus viable existait, elle serait proposée. **M. Wünsche** se déclare prêt à compenser le mauvais signal en s'engageant à réfléchir avec les commissaires des travaux et bâtiments aux possibilités de salles à mettre à disposition, par exemple une location facilitée de l'espace culturel du Bois-des-Arts, notamment son foyer.

M. Boux de Casson évoque l'amélioration énergétique, et demande si une subvention est possible et quel serait son montant. En outre, elles doivent être obtenues avant le vote d'un crédit d'investissement. En outre, il est question de 9 personnes aux Peupliers, et M. Boux de Casson souhaite savoir quelle est la surface par collaborateur. **M. Wünsche** répond que les subventions ont été abordées en travaux et bâtiments, elles pourront être récupérées, mais leur montant n'est pas encore connu. **Mme Suarez de Puga** précise que les subventions pour les assainissements énergétiques doivent faire l'objet d'une demande 3 mois avant le vote du crédit. Quant à la surface, M. Wünsche indique que la salle totalise 104,61 m², soit environ 11,5 m² par collaborateur.

M. Calame donne lecture d'une intervention écrite.

Pourquoi sommes-nous ce soir dans cette situation ?

Le long serpent de mer de l'agrandissement de la Mairie.

Vous avez du temps ?

Je vous propose donc un retour dans le temps, pas la législature précédente, ni celle d'avant mais d'un temps où je n'étais pas encore élu, c'est dire.

En 2007, les autorités avaient fait voter une nouvelle mairie qui prévoyait de raser la Salle Valencien et d'y construire une vraie et grande extension, pour les décennies à venir. Patatras, un référendum est lancé, signatures validées, on panique dans les couloirs, on annule le projet.

En 2011 la mairie remet le projet dans le pipeline, on crée même une commission ad hoc « infrastructure mairie », on parle de l'achat de la villa Vincent et de la construction du bâtiment où nous nous trouvons ce soir, on vote en 2016 en attendant la suite pour l'extension

de la mairie dont les variantes ne sont pas encore prêtes. 11.7 millions + 1.1 million de dépassement. Somme provisoire 12.8 mio.

Ce bâtiment est construit, en 2020 il est déjà trop petit pour la police municipale... à peine inauguré.

On y supprime une salle de réunion pour y faire un bureau. Erreur de planification ?

Restons juste à côté : Villa Vincent 2.2 millions pour des salles.

Total des frais pour les projets d'agrandissement de la mairie : on passe à 15 millions tout pile.

En 2014 on achète l'ancien Crédit Suisse et on y fait des travaux, coût 2.9 millions au total, ce qui fait monter la tirelire à 17.9 millions d'investissements. Ces locaux ne devaient servir que pour les arrestations en partenariat avec d'autres communes, il est utilisé en permanence par la PolMun de Thônex faute d'assez de place dans le bâtiment Tronchet. Erreur de planification ?

En 2015 on parle de la rénovation du bâtiment historique, on y fait des aménagements pour gagner une ou deux places de travail. C'est essentiellement une modernisation du bâtiment, sans aucune extension. Je n'additionne pas le montant des travaux car c'est de l'entretien et non un agrandissement, mais c'est tout de même 3 millions dont de nouveau 600'000.- de dépassement crédit.

En 2017, on lance un projet d'extension de la mairie, sans concours ni appel d'offres du reste, pour assumer soi-disant les 10 ans à venir d'augmentation du personnel. 10 ans nous certifie-t-on !

Bâtiment modulable au besoin.

6 mois après son inauguration, suppression de la salle des mariages pour y faire un bureau de 5 personnes et suppression d'une salle de réunion pour y mettre 2 collaborateurs. Il devait suffire pour 10 ans d'augmentation du personnel, plein dès le premier jour, +7 places « bricolées » en moins de 6 mois ! Erreur de planification ?

Coût : 900'000.- pour les pavillons provisoires, 9 millions puis 2 millions de dépassements, encore et toujours 20% de dépassement de crédit, pour l'extension, 380'000.- pour les aménagements des locaux dont on avait « oublié » de les inclure dans le budget puis encore plus de 100'000.- il y a un an pour corriger des erreurs de conception du bâtiment.

Coût final pour des agrandissements Mairie de 30 millions pour n'avoir servi à peine à suivre l'évolution du personnel, puisque pleins dès leurs inaugurations.

Maintenant revenons sur le projet de ce soir.

Rénovation énergétique de la salle des peupliers : c'est nécessaire à court terme que l'on y déplace l'administration ou non. Plus tôt les travaux sont faits, plus tôt on fera des économies d'énergies.

Maintenant parlons gestion des places de travail du personnel.

Le bâtiment de l'extension de la mairie, bricolé depuis son inauguration, a permis de créer 7 places de travail, encore conformes aux règles de l'OCIRT, en réaffectant des salles. A ce jour, au moins un bureau de 12m2 est occupé par 2 collaborateurs en infractions aux règles de l'OCIRT. Si nos informations sont justes, sur les nouveaux postes votés au budget, 3 ou 4 personnes sont encore en cours de recrutement de même que le remplacement suite à un départ. Question simple, basique et claire : on les place où ? Mme Uehlinger souhaite un nouveau poste aux finances, un chargé de promotion économique et un responsable des sports. Si ces postes sont créés, question simple, basique et claire : on les place où ?

On les met tous dans des bureaux de 12m² qui deviennent des bureaux à deux, non conformes aux règles de l'OCIRT, ça fait, à raison de 2 collaborateurs par bureau, entre 14 et 16 employés « logés » en infractions aux règles de l'OCIRT. Pas un ou deux collaborateurs, mais 14 ou 16 !

Si cela était pour 2 ou 3 ans, nous pourrions le concevoir, mais le « master plan voirie » qui permettrait de construire de nouveaux bureaux ce n'est pas avant 8 ou 10 ans.

Donc, sommes-nous prêts à dire à 14 collaborateurs, demain déjà, « Votre bureau n'est pas aux normes et vous devrez attendre 10 ans pour que cela change » ? C'est ça du management efficace pour valoriser le personnel ? Et puis dans 3, 5 ou 6 ans il faudra bien engager un ou deux collaborateurs de plus, question simple, basique et claire : on les place où ? Dans des conteneurs de chantier à la place du parking de la mairie ?

Le projet de ce soir permet de créer 9 places de travail pour un coût d'adaptation de 50'000.-, y compris la réversibilité. Sur ces 9 places, 7 seraient occupées en 2026, cela laisse une marge. Tout en sachant également que si, dans 4 ou 5 ans, ces 2 places restantes seront occupées et qu'il faudra peut-être engager, alors on pourra occuper les actuels bureaux de l'annexe par 2 collaborateurs, mais cela sera pour 2-3 bureau et pendant max 5 ans. Et non pas l'ensemble des bureaux pendant 10 ans, si on ne fait rien. Mais si en 2027 tous les actuels bureaux sont déjà bourrés avec 2 collaborateurs, question simple, basique et claire : on les place où les futurs collaborateurs en 2030 ?

Bref.

On n'est pas enchanté par la suppression de la location de la salle, oui c'est sûr. Je dirais même que nous en sommes profondément déçus. Mais le service des locations a-t-il cherché à orienter les usagers vers d'autres salles bien moins utilisées ? Par exemple, la Salle Pfozi ? Elle permet les mêmes usages que la salle des peupliers dans un cadre magnifique.

A noter qu'à Thônex, entre la salle Valencien, les salles annexes, la salle Pfozi et les 4 restaurants scolaires, cela fait 7 salles équipées de cuisine qui sont ouvertes à la location, contre 1 salle de 40 places et 2 RS à Chêne-Bourg et 1 seule salle de 50 places en location uniquement le samedi à Chêne-Bougeries. Nous ne laissons pas non plus nos communiers à l'abandon. Nous avons clairement toujours encore une offre de qualité, même sans les Peupliers.

Ce soir, il faut prendre nos responsabilités pour donner aux collaborateurs des espaces de travail en suffisance et dans des conditions conformes aux normes OCIRT. Et notre groupe, en responsabilité, votera cette demande de crédit.

Mais, notre groupe est clair, il « exige », si j'ose dire, que le CA revienne très rapidement, dans les 6 mois, avec un crédit d'étude pour le master plan voirie, afin qu'une réalisation puisse se faire « au plus vite » afin de libérer la salle des Peupliers et la rendre à la population, sans attendre 10 ans.

Ce master plan devra non seulement couvrir les besoins du personnel de la voirie, logé en bricolage depuis 3-4 ans, les besoins complets du service technique, le retour en location des Peupliers et l'augmentation des autres services de l'administration, jusqu'en 2040, soit la fin de la 3^e étape de Belle-Terre et au final ces futurs 6000 habitants de plus qui engendreront des collaborateurs municipaux en plus.

Et pour ceux qui sont tentés de voter non ce soir, soyons clairs, en cas de non, il faudra revenir dans moins de 2 ans avec une nouvelle solution, car on ne pourra pas mettre 3 collaborateurs par bureau.

Mais on aura perdu 2 ans et les collaborateurs en auront subi les conséquences. La plupart des communes, disons celles à partir de 10'000 habitants pratiquent le multisite pour leur administration. Thônex devrait y arriver.

Si nous n'avons pas jugé impossible d'envoyer 2 services à 1km de la Mairie en inaugurant le guichet communal, nous ne pouvons pas juger impossible de déplacer 2 autres services dans un cadre rénové et agréable comme la Salle des Peupliers, à 30m de la Mairie, cette fois-ci.

M. Loureiro donne lecture d'une intervention écrite au nom de l'Alternative.

L'Alternative regrette profondément la situation qui nous est soumise ce soir.

En 2021, la commune inaugurerait l'extension de la mairie qui nous a été présentée comme un projet flexible et facilement modulable. Or, à peine quelques années plus tard, nous constatons qu'il ne permet déjà plus de répondre aux besoins de l'administration et qu'en plus de cela, n'était pas si modulable que ce qu'il nous avait été promis. En effet, les cloisons non porteuses, qui sont des éléments « Facilement démontables » sont munies du système de ventilation double flux. L'architecte avait le souci du détail esthétique mais visiblement pas celui de la modularité... conséquence ? La démolition de ces cloisons est compliquée et coûteuse.

Aujourd'hui, j'avoue être mal à l'aise face à la population qui doit payer pour cette erreur – et je ne parle pas que de l'aspect financier...

La solution qui nous est proposée ce soir, consiste à transformer la salle des Peupliers qui est très appréciée de la population en surfaces administratives. Même si cette transformation est présentée comme « temporaire » et « réversible », elle représente avant tout, une perte d'espace pour les habitantes et habitants de notre commune.

Dans une commune en pleine croissance démographique, retirer un lieu de rencontre et de vie associative n'est pas anodin. Nous refusons que la population paie les conséquences de choix d'aménagement qui n'ont pas été suffisamment anticipés.

Cela étant dit, nous sommes conscients des besoins réels de l'administration communale, notamment en matière de surfaces de travail et de qualité de postes. Nous ne souhaitons pas mettre les services dans une situation encore plus difficile et encore moins, freiner l'engagement des nouveaux postes prévus cette année.

Nous regrettons toutefois que les différentes variantes n'aient pas été étudiées plus en profondeur en commission, en particulier au vu du préavis défavorable de la commission travaux, bâtiments. Nous regrettons également que ce point, tout comme le point précédent, n'ait pas été traité en commission des finances. Une réflexion plus large, avec des études, des variantes et des propositions aurait été nécessaire avant d'aboutir à une décision comme celle-ci. Car pour l'Alternative, la suppression temporaire de la salle des Peupliers est une solution de dernier recours.

Dans un esprit de responsabilité, nous sommes prêts à accepter ce crédit d'investissement de CHF 250'000.–, mais uniquement s'il s'accompagne de garanties claires pour la population.

C'est pourquoi nous proposons les amendements suivants :

6. De demander au Conseil Administratif que la salle des Peupliers soit remise à disposition de la population pour la location au plus tard en 2032 ;

7. De demander au Conseil Administratif d'étudier la possibilité de mettre à disposition une autre salle équivalente pour la population, et de revenir devant la commission travaux et bâtiments avec des propositions concrètes.

Ces amendements visent à garantir que le caractère temporaire de cette affectation soit respecté, et surtout que la population ne soit pas durablement privée d'un espace qui lui est essentiel.

M. Boux de Casson donne lecture d'une intervention au nom du PLR.

Notre groupe souhaite exprimer clairement son opposition à la réaffectation de la salle des Peupliers en bureaux administratifs.

Cette salle, propriété communale, n'est pas un bâtiment anodin. Ancienne salle paroissiale, elle fait partie de ces espaces de proximité qui structurent la vie thônésienne. Un lieu accessible, convivial, apprécié des habitants et régulièrement utilisé pour des anniversaires, des fêtes familiales et des assemblées associatives. Sa capacité, plus de 100 personnes, en fait un espace idéal pour les événements de quartier, ce qui crée du lien et renforce l'identité de notre commune.

Or, la proposition qui nous est soumise vise à transformer cet espace citoyen en bureaux administratifs. Nous comprenons le besoin d'extension des surfaces de travail, nous comprenons l'évolution des prestations communales, mais nous ne pouvons pas accepter que la réponse à ces besoins se fasse au détriment direct des habitants.

Permettez-moi de rappeler un élément essentiel. Lors du vote de l'extension de la Mairie en 2017, il nous avait été affirmé « que ce projet est particulièrement intéressant du fait de sa modularité qui permet une évolution au gré des besoins et à l'évolution de la commune. Il offre une flexibilité temporelle des espaces, aussi bien sur le plan horizontal que vertical ».

Autrement dit, la Mairie a été conçue pour absorber l'évolution de l'administration. Mais à l'époque, des élus n'auraient pas pu imaginer que, plutôt qu'un accroissement prudent et proportionnel du personnel, nous assisterions à une croissance nettement plus rapide que celle de la population. Aujourd'hui, on nous explique que cette modularité n'existe plus et qu'il faudrait réquisitionner une salle destinée aux habitants. Nous pensons qu'il est préférable et plus cohérent d'utiliser pleinement cette modularité avant de sacrifier un espace public. On nous parle de 9 personnes pour la salle des Peupliers. Or un réaménagement de la Mairie elle-même permettrait également de placer 9 personnes.

Thônex s'est toujours distinguée par une forte orientation vie citoyenne. Nos salles communales ne sont pas un luxe, ce sont des prestations essentielles : des lieux de rencontre, de cohésion et de convivialité, mettant au cœur de ce qui fait la qualité de vie de notre commune. Réduire cette offre, c'est envoyer un signal clair : les besoins administratifs passent avant les besoins des habitants. Ce n'est pas notre vision.

Enfin, une question de principe s'impose. Avant d'augmenter le nombre de collaborateurs, la Mairie doit s'assurer de disposer des surfaces nécessaires. À force d'étendre l'administration sans réflexion globale, nous allons finir par réquisitionner non seulement les salles communales, mais pourquoi les cafés, les locaux associatifs, et si l'on poursuit cette logique, bientôt les chambres des Conseillers municipaux. Cette image volontairement provocatrice illustre l'absurdité d'une démarche qui consiste à résoudre un problème structurel par des solutions ponctuelles, au détriment du tissu social local.

Pour toutes ces raisons, pour la cohérence des engagements pris, pour la préservation des prestations à la population, pour le respect de la vie associative et pour une vision responsable de l'évolution administrative, notre groupe s'opposera à cette proposition et demande à notre exécutif de présenter une réflexion globale sur l'évolution des bâtiments communaux, appelée masterplan.

M. Bickel demande s'il est envisagé à moyen terme une extension administrative à Belle-Terre ou au Foron. **M. Wünsche** répond qu'il existe déjà une volonté de créer une antenne de police municipale à Belle-Terre. L'administration en soi n'y a pas de nécessité particulière, une arcade sociale s'y trouve déjà.

M. da Silva avance qu'il est évident que l'interruption de la location des Peupliers chagrine tout le monde, y compris lui-même, magistrat en charge de la vie associative qui a aidé à relancer l'association des habitants du Curé-Desclouds et lancé le Bat26. La solution proposée n'est pas idéale, certes, mais elle reste la moins pire étant donné les circonstances. Elle n'est plus louée depuis septembre, et il a donc déjà fallu faire un travail de réallocation. Ce dernier a été étonnamment facile étant donné la disponibilité des salles dans la commune. **M. da Silva** est d'ailleurs persuadé qu'elles peuvent être optimisées en rediscutant des conditions de location. Il serait en outre effectivement judicieux d'utiliser le foyer du Bois-des-Arts. Il existe un engagement fort du CA pour faire en sorte que le blocage soit le plus court et le moins dommageable possible pour la population et les associations.

M. da Silva tient aussi à compléter des remarques soulevées. Il entend depuis le début de la législature que la commune doit faire un inventaire exhaustif des locaux et surfaces constructibles pour les crèches, le GIAP, les infrastructures sportives. Le même exercice est censé être effectué maintenant pour placer des collaborateurs, mais le fait est que le territoire est limité, et il ne sera pas possible de multiplier les demandes pour les mêmes sites. Le constat qui force à l'humilité maintenant est que des erreurs de planification ont été commises, ce qui a été admis par M. Wünsche. Il n'est pas possible de s'attaquer au seul recrutement, particulièrement du service social. Les manquements ne se limitent pas seulement à l'administration. Selon le DIP/SRED, ce ne sont pas moins de 6 à 8 classes qui manqueront d'ici 2032 même en comptant le demi-groupe scolaire supplémentaire prévu à Belle-Terre. Il faut admettre les problèmes de planification autant que la démographie galopante non imputable aux pouvoirs publics, ainsi que le durcissement des normes, qui ont aussi mené à la situation présente. Il est aussi clair que la Mairie promise comme exploitable pour 10 à 15 ans de plus arrive au bout de ses capacités. L'erreur collective est à assumer autant pour le bien de l'administration que pour les prestations et donc la population. La décision à prendre ce soir est certes douloureuse, mais il faut relativiser ces CHF 250'000.-, dont CHF 50'000.- pour les collaborateurs. Il ne s'agit pas de l'événement du siècle à l'échelle de la commune, et **M. da Silva** tient à exprimer son profond agacement à traiter ce sujet comme une saga sans fin depuis juin 2025, qui est la première date où le projet de réaffectation a été posé. Beaucoup ont questionné son degré d'urgence, mais le fait est qu'il a déjà presque un exercice de retard.

M. Calame répond à la question de M. Bickel au sujet du Foron, dont le demi-groupe scolaire mettra plusieurs salles à destination des associations.

En outre, **M. Calame** souhaite savoir combien de postes sur le budget suite aux départs doivent encore être attribués, y compris les APM, et si ces postes bénéficient d'espaces de travail en cas d'engagement prochain.

M. Rastello s'enquiert de connaître les raisons du désaccord entre le groupe PLR et la présentation de M. Wünsche. Il semble exister une divergence entre la réalité sur le terrain et la vision idéologique du groupe municipal. **M. da Silva** indique que la position du CA est collective, et tous les groupes autour de la table peuvent diverger de leurs élus, quels qu'ils soient. Il semble peu pertinent d'amener le débat dans de tels bas-fonds.

M. Wünsche répond à la question sur les places de travail. 4 engagements administratifs sont prévus, plus 3 APM que l'administration ne sait pas où mettre dans le bâtiment actuel. En outre, le service des finances pourrait potentiellement bénéficier d'un engagement prochainement. La place existe donc, mais sans respecter les normes de l'OCIRT.

M. Knörr indique qu'il est le seul élu de 2007 encore au CM aujourd'hui. En tant que « dernier survivant », il est quelque peu mal à l'aise d'avoir participé aux votes en lien avec le sujet. Initialement, l'enthousiasme était grand pour l'extension de la Maire, au point que la taille conséquente prévue du bureau du secrétaire général a contribué aux signatures du référendum contre l'extension. **M. Knörr** demande s'il est possible de retourner contre l'architecte pour vice caché, l'inauguration ayant eu lieu récemment en 2021. Enfin, en tant que réponse à M. Rastello, l'exécutif fait son travail et peut être en contradiction avec son groupe politique. **M. Wünsche** avance que les travaux datent de plus de cinq ans et qu'il est difficile de considérer les manquements comme vices de forme, étant donné que la commune a fait la réception des travaux en l'état, ce qui clôt le sujet.

M. Bickel relève que la villa Vincent va bientôt être inaugurée, et demande si des places de travail y sont ajoutées. **M. Wünsche** répond par l'affirmative et rappelle que la place gagnée vise à séparer l'accueil du guichet social de l'accueil général des communiens, pour des raisons de confidentialité. En outre, la villa Vincent est classée et ne permet pas d'y installer des cloisons, sa destination est plutôt d'y créer une salle de réunion, voire une salle de commission dans ce qui était le salon. **M. da Silva** complète en indiquant que la villa Vincent, qui n'était pas censée survivre à la création du guichet, présente maintenant une opportunité. Il existe encore une pléthore de communiens qui peinent à voir où est le guichet communal. L'occasion existe maintenant de repositionner une réception qui a pignon sur rue et offre une accessibilité accrue. En outre, elle permet de déployer convenablement les postes de réception. Cependant, y placer des collaborateurs n'est pas évident vis-à-vis des normes de l'OCIRT. Depuis deux ans, la vision est plutôt de se projeter durablement à 10-12 ans plutôt qu'à 6-12 mois pour faire finalement des économies de bout de chandelle et créer à terme d'autres problèmes.

Le Président invite les intervenantes et intervenants à se recentrer sur les solutions proposées et éviter les questions dilatoires. La décision est relativement peu onéreuse, les sommes sont raisonnables, il est donc pertinent d'en examiner les éléments pratiques pour arriver à un vote.

M. Loureiro répond à M. Knörr sur l'éventuel retournement contre l'architecte en indiquant que les délais sont passés pour des défauts. Pour un vice caché, il serait possible d'envisager une procédure puisque les 5 ans de délai n'ont pas encore été atteints, mais le fait est qu'il ne s'agit pas d'un vice caché, mais juste d'un mauvais choix. La commune est responsable puisque qu'elle a approuvé les plans tels que présentés.

M. Knörr demande si chaque poste requiert un bureau. En effet, les temps changent et maintenant, nombre de postes ne nécessitent pas beaucoup plus qu'un ordinateur portable et un bureau suffisamment grand pour l'utiliser. La question se pose de savoir si des partages de places sont possibles.

M. da Silva répond qu'aujourd'hui déjà, un poste ne correspond pas à une place de travail. Au sein du service social, la politique de mobilité des collaborateurs fait qu'il n'existe pas d'attribution de bureau hormis les trois exceptions de la cheffe de service et des assistantes sociales, pour des raisons de confidentialité. Le reste du service est mobile, à tel point qu'il existe un tournus des collaborateurs entre le guichet communal et l'arcade de Belle-Terre. La police municipale fonctionne aussi ainsi, et accueille déjà un informaticien. Il existe donc déjà des stratégies de mobilité, dans une optique d'économie de l'espace.

Même en ouvrant les Peupliers, l'administration ne va pas échapper à la réflexion sur le doublement de bureaux, la suppression de cloisons, le regroupement de collaborateurs dans des bureaux plus grands, et des variations des taux d'activité. Ce qui plaît à **M. da Silva** dans les propositions évoquées est que le délai posé oblige le CA et l'administration à questionner et réinventer les pratiques en supprimant toute possibilité de plan B, notamment la

pérennisation de la réaffectation des Peupliers. La salle sera libérée, et il faudra trouver une solution, masterplan ou non. Il va donc falloir revoir les pratiques pour limiter l'impact sur les places de travail. Le défi est intéressant, mais il doit être relevé de manière raisonnable pour ne pas mettre l'administration en péril. Il est possible d'étudier les pratiques, la mobilité des collaborateurs, la dématérialisation des processus communaux, etc. Ces réflexions sont essentielles, mais elles nécessitent la réaffectation des Peupliers pour être entamées.

M. Calame pense que les débats ont eu lieu et qu'un tour de table a été effectué. Il propose une interruption de séance afin que les groupes puissent discuter brièvement des amendements proposés. Pour rappel, ces derniers consistent à ajouter un point 6 demandant au CA de remettre la salle au plus tard en 2032, et un point 7 de lui demander d'étudier la possibilité de mettre à disposition une salle équivalente et de revenir avec des propositions concrètes.

Une pause est prise de 21h50 à 21h58.

M. Calame déclare que le groupe LC-VL-HP acceptera les amendements, mais formule deux demandes supplémentaires sans amendements, soit de venir cette année avec un montant pour le crédit d'étude du masterplan, et que le crédit pour les nouveaux bâtiments soit voté durant cette législature. Le délai est court, mais il s'agit du timing nécessaire pour rendre la salle dans les délais mentionnés.

Votes

Le premier vote porte sur l'amendement consistant à ajouter un point 6 « de demander au Conseil administratif que la salle des Peupliers soit remise à disposition de la population pour la location au plus tard en 2032 ».

➤ **Par voix 17 pour, 1 voix contre et 6 abstentions, l'amendement est accepté.**

Le deuxième vote porte sur l'amendement consistant à ajouter un point 7 « de demander au Conseil administratif d'étudier la possibilité de mettre à disposition une autre salle équivalente pour la population et de revenir devant la commission travaux et bâtiments avec des propositions concrètes ».

➤ **Par 24 voix pour, soit à l'unanimité, l'amendement est accepté.**

M. Calame annonce que le groupe LC-VL-HP demande le vote nominal sur le vote final.

Sur une question de **M. Knörr**, **M. da Silva** précise que le vote nominal ne nécessite pas d'appeler chaque personne les unes après les autres, mais juste de prendre une photo des votes qui sont déjà détaillés par personne, et de l'annexer au procès-verbal.

La parole est donnée à **M. Boux de Casson** pour la lecture des dispositifs de la délibération.

Délibération

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 250'000.-
pour la Salle des peupliers – rénovation énergétique et aménagement
de locaux administratifs

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu le projet de valoriser durablement le patrimoine bâti existant en adaptant le bâtiment aux normes actuelles tant de l'énergie, la sécurité incendie et l'accessibilité technique,
- attendu que ce projet garantit tant une amélioration des conditions de travail du personnel grâce

à des espaces modernes lumineux et fonctionnels qu'une possibilité de réversibilité future pour un usage locatif,

- attendu que les travaux prévus comprennent une rénovation technique complète, une amélioration de l'isolation thermique et acoustique, ainsi qu'une requalification des espaces intérieurs,
- vu le besoin d'extension des surfaces de travail pour les services administratifs communaux de la Ville de Thônex,
- vu la possibilité de transformer temporairement la Salle des Peupliers, jusqu'ici utilisée comme salle locative, afin qu'elle réponde au besoin d'augmentation en surfaces de travail,
- attendu que l'aménagement intérieur intégrera différents types d'espaces de travail (open space, bureaux fermés, salle de réunion), ainsi que des locaux de soutien (cuisine, stockage),
- - attendu que le coût total du projet est estimé à CHF 250'000.- TTC, réparti en deux volets :
 - **CHF 200'000.- (80 %)** pour des investissements durables liés à la pérennisation et à la valorisation du bâtiment communal,
 - **CHF 50'000.- (20 %)** pour l'aménagement spécifique des espaces administratifs et leur réversibilité,
- vu les coûts annuels induits de CHF 25'000.- comprenant notamment l'amortissement du montant de l'investissement,
- vu l'exposé des motifs présenté par le service technique,
- vu le préavis défavorable de la commission bâtiments du 3 mars 2026

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 15 voix pour, 6 voix contre et 3 abstentions

1. D'accepter le projet de valorisation de la Salle des Peupliers pour une mise aux normes actuelles tant de l'énergie, de la sécurité incendie et de l'accessibilité technique et de transformation de cette salle, jusqu'ici utilisée en salle de location, en surfaces de travail pour les services administratifs communaux de la Ville de Thônex.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 250'000.- destiné à financer les travaux définis sous le point 1.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense de CHF 250'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 0290.330 dès la fin des travaux énoncés sous le point 1 qui est estimée à fin 2026.

5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt à hauteur du chiffre indiqué sous le point 2 destiné au financement

Le résultat du vote nominal est le suivant :

- M. Thomas : abstention
- M. Boux de Casson : non
- M. Knörr : abstention
- M. Megally : abstention
- M. Pidoux : non
- Mme Munier : non
- Mme Moro : non
- Mme Mancini : non
- Mme Bersier : non
- M. Saudan : oui
- Mme Roy : oui
- M. Riat : oui
- Mme Raiïola : oui
- M. Calame : oui
- Mme Kolly : oui
- M. Bourqui : oui
- Mme Chanavat : oui
- Mme N'Guessan : oui
- M. Bickel : oui
- M. Rastello : oui
- M. Germann : oui
- M. Camuglia : oui
- M. Ventouras : oui
- M. Loureiro : oui

Le Président précise que les deux points ajoutés et déjà acceptés des amendements font partie de la délibération.

Mme Bersier indique le préavis de la commission travaux et bâtiments était négatif avec 2 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions.

7. Résolution du groupe le Centre, Vert'libéraux, Hors partis « Pour un parking P+R dans le secteur de l'Hôpital des Trois-Chêne »

M. Frédérique Piguet, président du Conseil municipal et auteur de la résolution laisse la présidence à **M. Thomas**.

Mme Chavanat donne lecture du texte de la résolution.

Résolution

Pour un parking P+R dans le secteur de l'Hôpital des Trois-Chêne

Considérant :

- Que la saturation du trafic routier à Thônex est manifeste. Son impact sur la santé des riverains est un problème qui ne peut être occulté, d'où le besoin d'une réduction du trafic là où cela est pertinent et possible.
Pour rappel, voici quelques chiffres du plan directeur communal qui fait état d'un comptage de véhicules/jour circulant (2014) sur
 - a) la route de Jussy - 12'000
 - b) la Route de Mon Idée - 11'000
 - c) l'Avenue Tronchet - 17'000
 Le réseau routier communal est donc très sollicité, il en résulte des nuisances sonores importantes et une pollution de l'air non négligeable.
- Que depuis 2014, la traversée de la ville de Thônex par des transports individuels motorisés (TIM) dépasse les capacités du réseau, particulièrement sur l'axe Nord-Est/Sud-Ouest (Route de Jussy-Pont de Sierne), Nord-Est/Nord-Ouest (Route de Jussy-Route de Chêne) et Est/Nord-Ouest (douane de Mon-Idée, Vandœuvres et avenue Mirany). Le trafic concerné est celui des frontaliers mais aussi des habitants de la rive gauche. Il est à noter qu'il y a également un trafic de véhicules d'entreprises important sur ces axes. Le trafic est dense dans les deux sens et souvent saturé.
- Que les études scientifiques récentes montrent que l'impact sur la santé de la pollution de l'air du trafic routier a longtemps été sous-estimé. Aussi, les chiffres (2014) donnent-ils une idée des nuisances du trafic dans la ville de Thônex et plaident en faveur d'une réduction du trafic sur ces axes.
- Qu'à l'appui de ce besoin d'action, la Confédération demande régulièrement aux Cantons de diminuer le nombre de véhicules circulant dans les agglomérations. Elle oblige les Cantons à prendre des mesures afin de réduire le trafic routier.
- Que les bus BHNS (bus à haut niveau de service) arriveront prochainement à Belle-Terre (2026/2027). La capacité de ces bus est importante et un placement approprié de leurs arrêts augmentera leur impact.
- Que le plan directeur communal du 17 décembre 2019 approuvé le 25 mai 2020 par le Conseil d'État mentionne un parking à créer Route de Mon-Idée entre le carrefour Route de Jussy et Route de Mon-Idée sans en préciser exactement le lieu. Le parking actuel de l'Hôpital des Trois-Chêne est situé sur un terrain suffisamment grand pour que l'on y installe un P+R en ouvrage, dont la taille reste à définir. Les accès à ce site sont faciles à utiliser.
- Que l'Hôpital des Trois-Chêne fait état d'un manque de places de parking pour les employés et pour les visiteurs sur l'infrastructure actuelle. Ainsi, une mutualisation des places entre pendulaires, employés et visiteurs permettra une utilisation optimum de l'ouvrage. Une déserte plus dense par les transports publics est souhaitable.
- Qu'il est à noter qu'actuellement, pour la partie Est de la région Arve et Lac, les seuls P+R sont ceux de Sous-Moulin et Moillesulaz ce qui oblige les pendulaires en provenance de Jussy, Presinge, ou de France, à traverser l'agglomération de Thônex et celle de Gaillard, ce qui est absurde. Un P+R au nord de la commune aura sans aucun doute un impact favorable sur ce point.
- Que le prolongement de la ligne des BHNS jusqu'à l'Hôpital des Trois-Chêne et la réalisation d'un P+R sur son parking constitueraient un hub de mobilité important, atout évident pour le transfert modal.

Sur proposition du groupe Le Centre-Vert/libéraux-Hors-Partis,

Le Conseil municipal

demande

1. Demande que l'Etat de Genève, respectivement les services de l'Etat en collaboration avec la Fondation des parkings, étudient la faisabilité d'un P+R à l'Hôpital des Trois-Chêne dont la capacité devrait induire une réduction substantielle du trafic entrant et sortant sur la commune de Thônex en favorisant le report modal.
2. Demande que des mesures d'accompagnement destinées à décourager le trafic de transit à travers la Ville de Thônex, par exemple une réduction de vitesse, des zones de rencontre, des contrôles renforcés du bruit des véhicules, etc., soient proposées en parallèle, en vue d'améliorer la qualité de vie des habitants de notre commune.
3. Demande aux TPG de prolonger la ligne BHNS jusqu'au parking de l'Hôpital des Trois-Chêne dans les meilleurs délais.

Débat

M. Piguet déclare que la question d'un P+R s'impose pour le groupe LC-VL-HP, pour la qualité de vie à Thônex. En effet, la diminution du trafic permet de valoriser les espaces de vie, de faciliter les rencontres et d'améliorer le sommeil.

En ce qui concerne la nostalgie du 50-60km/h, la commune dispose certes d'une belle route, mais elle ne comporte pas de seuils de ralentissement, et les communiens en profitent pour sortir de la commune et faire leurs courses en France, où ils franchissent de nombreux dos d'âne. Ainsi, plus la mobilité est maîtrisée, plus la valeur d'un lieu s'en voit améliorée. Les zones où le trafic roule vite sont peu valorisées, et l'inverse est vrai. Demander ce P+R pour réduire le volume de véhicules et ajouter des demandes au canton pour décourager le trafic de transit à travers Thônex est une manière de valoriser les habitants et la commune.

L'ouvrage projeté sera vraisemblablement de plusieurs niveaux, mais le fait est qu'il prend la place d'un parking existant et en piètre état, il n'existe donc pas de perte de surfaces. En outre, la résolution indique une direction en avançant l'hypothèse qu'il est intéressant, rentable et justifié.

Cependant, le groupe LC-VL-HP demande une étude car les montants importants en jeu nécessitent de se baser sur quelque chose de solide. Le projet est donc à la fois ambitieux et peu coûteux pour la commune car le canton couvrira la plupart des frais. Il devrait améliorer la qualité de vie des habitants tout en contribuant à réduire leur dépendance énergétique, particulièrement mise à mal par les événements mondiaux récents. Ainsi, la « petite » politique locale rejoint les grands enjeux de notre temps.

M. Knörr rappelle que le groupe UDC favorise l'utilisation de la voiture, et donc les places de parking, même en P+R. La résolution formule des demandes à l'État et aux TPG, mais la question se pose de savoir qui va transmettre ces demandes. **M. Calame** répond que le secrétaire du CM est chargé de traiter les résolutions du CM et donc de les transmettre à qui de droit.

M. Camuglia donne lecture d'une intervention écrite au nom de l'Alternative.

Voici une bonne mauvaise idée : mettre un P+R à proximité d'un hôpital et d'habitations. Aujourd'hui, les lignes 1 et 9 sont déjà saturées en heures de pointe. Dans le futur, malgré la mise en place des bus à haut niveau de service, ces véhicules seront saturés assez rapidement. Du coup, la population de Thônex sera pénalisée par le présent P+R, avec une

saturation dans les transports comme dans le passé avec la ligne 12, qui était déjà surchargée quand le tram arrivait à la place Graveson. Il n'y avait plus de places assises pour le Thônésien. Qui paiera pour ces véhicules en plus ?

Il existe sur le site des Trois-Chêne plusieurs zones de stationnement. Il faudrait, avant de faire un P+R, savoir combien de places sont libres.

Le plan directeur cantonal 2030, dans sa première mise à jour approuvée par la Confédération le 18 janvier 2021, inclut l'annotation N6 qui consiste en la construction d'un P+R dans le secteur des Communaux d'Ambilly/Puplinge/Annemasse. Annemasse serait un choix plus judicieux car le train peut absorber une plus grande capacité.

Gardons cet espace verdoyant pour la population.

M. Boux de Casson donne lecture d'une intervention écrite.

Le groupe PLR souhaite rappeler que la création d'un P+R à l'hôpital des Trois-Chêne relève exclusivement des compétences cantonales. La Commune de Thônex n'a ni la maîtrise foncière, ni la compétence décisionnelle, ni la capacité organisationnelle pour en déterminer la réalisation.

Dans ces conditions, ce type de motion n'a qu'un effet limité, si ce n'est d'augmenter le volume de textes déposés. Cela dit, une piqûre de rappel à l'État ne nuit jamais, surtout quand elle va dans le sens d'une meilleure gestion du trafic dans notre territoire.

Puisque vous vous adressez au canton, vous pourriez également rappeler le besoin vital d'une voie cyclable en bas de l'avenue de Thônex, et je rajoute qu'avec la nouvelle parcelle au bout du Foron, le chemin piétonnier débouchant sur l'avenue de Thônex est particulièrement dangereux.

Pour cette raison, et malgré son inutilité pratique relative, le groupe PLR votera cette résolution.

M. Germann ne saisit pas vraiment les bénéfices écologiques que la commune pourrait tirer d'un P+R dans le secteur. La zone du parking de l'hôpital des Trois-Chêne est une zone de verdure sur laquelle il ne faudrait pas empiéter, étant donné qu'il s'agit du seul grand espace vert qui reste à Thônex. Même un projet de P+R qui situerait exclusivement sur la surface du parking actuel est une aberration car il ne contribuerait pas à réduire le trafic et réduire la pollution. Au contraire, il attirerait encore plus de voitures à l'intérieur du canton, l'effet contraire de la vocation d'un P+R, qui est de laisser les voitures à la frontière du réseau de transport public que représente ici le Léman Express et ses gares. Il est ainsi plus aisé de jouer sur les marges de capacités des gares du Léman Express plutôt qu'aux Trois-Chêne. L'augmentation de population à Belle-Terre suffira largement à remplir les lignes 1 et 9, il n'est pas nécessaire de leur rajouter du trafic frontalier. Enfin, installer un P+R impliquerait de construire un immeuble à proximité d'un site hospitalier, avec toutes les nuisances pour les patients, notamment les aînés.

M. Germann s'oppose à ce projet pour les raisons invoquées et invite les membres du CM à faire de même pour protéger l'environnement à Thônex.

M. Piguet avance que l'exploitation du parking peut se faire sans nuisances pour les patients, simplement en plaçant l'entrée opposée à l'hôpital. Les principales nuisances sonores

proviennent généralement de la démolition, alors qu'il est question ici de construire. Finalement, le parking serait en limite de commune et aurait pour but d'empêcher le trafic d'entrer dans la zone peuplée de Thônex, près d'une ligne de transport public à haut niveau de débit. Ainsi, **M. Piguet** n'imagine pas que les problèmes soulevés par M. Camuglia soient aussi conséquents que décrits. Il ne coûte rien d'envoyer le projet à l'État pour avis, d'ailleurs, le parking est mentionné dans le PDCom du 17 décembre 2019. Il s'agit donc d'aller de l'avant pour la qualité de vie à Thônex, qui est bien l'objet de la résolution. Ensuite, la commune verra bien ce que dira l'état au sujet de l'expertise.

Le Président par intérim invite à la concision dans les interventions.

M. Loureiro, en tant que chef de groupe, annonce un vote individuel pour les membres de l'Alternative.

M. Rastello rebondit en déclarant que son intervention reflétera davantage son expérience d'infirmier aux Trois-Chêne plutôt que celle de CM. La résolution propose une réponse au manque de places chronique, autant pour le personnel que les visites. En tant que membre de l'Alternative sociale et écologiste, il est en faveur de la mobilité douce. Une grande partie du personnel de l'hôpital vient de France voisine, car il accepte les places en intérim. Ces personnes ont des besoins de stationnement, et il n'est pas possible de les ignorer car l'hôpital dépend de leurs services. En outre, le parking est aussi destiné aux visiteurs. **M. Rastello** a été témoin à de nombreuses reprises de visites imprévues à des heures variées, souvent dans des circonstances de fin de vie. Il ne se prononcera pas sur la motion, mais attire l'attention sur la gestion du parking, actuellement menée par la Fondation des Parkings. **M. Rastello** ne peut qu'en dénoncer le manque d'humanisme. La gestion d'un parking implique de prendre en compte le cadre dans lequel il s'inscrit, soit en l'occurrence celui d'un hôpital. Un tel établissement comporte des collaborateurs qui dépassent leurs heures étant donné la nature de leur travail, et des visiteurs qui assistent à la fin de vie de leurs proches à toute heure du jour et de la nuit. Il faudra donc choisir avec parcimonie et sagesse l'entité qui gèrera le futur P+R éventuel. Pour répondre aux questions sur les nuisances sonores de fonctionnement liées à un parking sur plusieurs étages, aucune chambre ne donne dessus.

M. Calame se déclare quelque surpris de la position de M. Germann sur la position d'un P+R. M. Hodgers, le prédécesseur de M. Walder, a fait entre 15 et 20 P+R à Genève, et aucun ne se trouve à proximité d'une gare du Léman Express. Ils sont tous en périphérie de la couronne urbaine. Un P+R dans une gare impliquerait 300 voitures de plus qui traverseraient la commune pour se rendre à Chêne-Bourg, par exemple. M. Camuglia s'inquiète de la saturation des bus 1 et 9, mais ils seront remplacés par des bus à capacité plus élevée. En outre, le Léman Express est bien plus bondé que les bus, et les trains commandés pour compléter l'offre vont mettre encore 6 à 7 ans à venir. À l'inverse, ajouter des bus, même à haut niveau de débit, est aisé et rapide.

M. Knörr rejoint M. Rastello sur deux points. Il craint que le règlement d'un P+R prévienne les employés et visiteurs d'utiliser le parking et reprend les propos sur le manque d'humanité de la Fondation des parkings. En outre, il est prévu que le carrefour à Mon-Idée ait un temps de feu qui décourage de tourner à droite sur la route de Mon-Idée. Sinon, l'emplacement est judicieux et l'idée bonne.

Mme Mancini est aussi d'avis que le parking est souvent saturé, ce qui est particulièrement préjudiciable en situation d'urgence. Deuxièmement, il est vrai que la Fondation des parkings n'a pas beaucoup de considération pour les aspects humains. Ainsi, si le P+R proposé se

retrouve dans la situation de celui du CSSM, souvent saturé, nombre de proches vont mourir seuls aux Trois-Chêne.

M. Germann répond à M. Calame sur l'exemple qu'il a donné de personnes des Trois-Chêne qui utiliseraient le P+R pour rejoindre le Léman Express et augmenteraient le trafic sur Thônex à travers l'afflux qu'ils apporteraient pour rejoindre le parking en périphérie. L'hypothèse que M. Germann formulait était que les P+R des gares devraient se situer en France, puisque le but est de garder les voitures en périphérie de la couronne urbaine.

M. Camuglia indique que les lignes 1 et 9 seront certes remplacées, mais pense que les surcharges persisteront.

M. Camuglia estime que les P+R sont des « aspirateurs à véhicules », utilisés surtout à l'heure de pointe le matin pour permettre un retour plus confortable le soir. En France, des parkings ont commencé à être construits, il s'agit d'une question de volonté. Si des parkings sont souhaités en bordure de communes, les problèmes continueront mais seront maintenant intérieurs. À Belle-Terre, la mobilité douce a été encouragée notamment par la restriction du nombre de stationnements, et il semble difficile d'expliquer pourquoi ces places ont été restreintes alors qu'un P+R est construit pour les autres utilisateurs.

M. Piguet répond à Mme Mancini sur la question du conflit entre usagers du P+R et de l'hôpital en établissant qu'il s'agit d'éléments parfaitement gérables, et la remercie pour sa remarque pertinente.

La présidence est redonnée à **M. Piguet**, qui soumet l'objet au vote.

➤ **Par 16 voix pour, 3 voix contre et 5 absentions, la résolution du groupe le Centre, Vert'libéraux, Hors partis « Pour un parking P+R dans le secteur de l'Hôpital des Trois-Chêne » est acceptée.**

8. Motion du groupe Alternative de Thônex « Pour des suppléances au Conseil municipal »

Le Président cède la parole à l'auteur de la motion **M. Bickel** pour qu'il donne lecture de l'exposé des motifs, des considérants et des invites.

L'introduction de membres suppléants au Conseil municipal de Thônex s'inscrit pleinement dans le cadre légal cantonal. En effet, l'article 7 de la loi sur l'administration des communes, introduit en 2021, prévoit que les règlements des conseils municipaux peuvent instaurer un système de suppléances. La loi laisse aux communes le soin d'en définir les modalités, notamment le nombre de suppléants auquel chaque liste a droit, leurs droits et devoirs, et précise que deviennent suppléants les candidats venant juste après la dernière personne élue.

L'introduction de suppléants dans le règlement d'un Conseil municipal est donc une possibilité admise par la loi. À ce jour, douze communes genevoises – dont la Ville de Genève ainsi que le Grand Conseil ont adopté ce système. À l'inverse, une seule commune, Dardagny, a explicitement choisi de l'exclure de son règlement. Parmi les communes de taille comparable à Thônex, dans notre environnement proche, on retrouve Chêne-Bougeries et Veyrier, qui pratiquent ces suppléances.

Dans ce contexte, l'introduction de membres suppléants au Conseil municipal de Thônex s'inscrirait dans une pratique bien établie dans le canton. Elle permettrait d'assurer une

représentation plus constante et démocratique des groupes politiques au sein du Conseil municipal, et de permettre aux viennent-ensuite de se familiariser avec le fonctionnement de notre Conseil. Un tel dispositif pourrait par exemple s'inspirer de la répartition actuelle appliquée dans les commissions du Conseil municipal, à savoir trois membres du groupes LC-VL-HP, deux membres pour les groupes Alternative et PLR, et un membre pour le groupe UDC.

Motion du groupe l'Alternative

Pour des suppléances au Conseil municipal

Considérant :

- Que l'art. 7 al. 1 de la Loi sur l'administration des communes (LAC) autorise les règlements des Conseils municipaux à admettre des membres suppléants ;
- Qu'il est regrettable qu'un membre du Conseil municipal ne puisse pas être remplacé lorsqu'il est malade, notamment lors de votes importants ;
- Qu'au vu du renouvellement très fréquent des élu-e-s en cours de législature, un système de suppléances permettrait aux viennent-ensuite de se former avant leur entrée en fonction ;
- Que la vie politique suscite de moins en moins d'intérêt en Suisse, notamment au niveau local, et qu'il est dès lors pertinent de mettre en place des dispositifs favorisant l'engagement citoyen et la participation politique.

Sur proposition du groupe l'Alternative

Le Conseil municipal

Invite

Par 15 voix pour et 9 voix contre

La commission des finances à :

1. Étudier la modification du règlement du CM afin d'instaurer la possibilité d'admettre des membres suppléants au Conseil municipal ;
2. Revenir devant le Conseil municipal avec une proposition concrète de modification de règlement permettant la mise en place de ce système.

M. Bickel indique qu'il a commis une erreur dans la rédaction de la résolution, car les modifications réglementaires sont du ressort du CM et de la commission des finances en particulier. Il tient donc à modifier la motion, qui devrait lire « Le Conseil municipal invite la commission des finances à étudier la modification du règlement du CM afin d'instaurer la possibilité d'admettre des membres suppléants au Conseil municipal [...]».

Débat

M. Boux de Casson demande pourquoi un renvoi en commission des finances est demandé, car il y a déjà été discuté sans conclusion le 3 février 2022. Ensuite, il donne lecture d'une prise de position du PLR.

Le texte qui nous est soumis propose d'introduire un système de suppléances au sein de notre Conseil. Avant même d'examiner cette idée, une question simple s'impose : quel est exactement le problème que cette motion cherche à résoudre.

À notre connaissance, le Conseil municipal fonctionne depuis de nombreuses années sans difficulté structurelle majeure liée à l'absence de suppléants. Aucun dysfonctionnement avéré n'est démontré dans l'exposé des motifs. Nous sommes donc face à une solution qui précède le problème, et non l'inverse.

La motion laisse par ailleurs entrevoir une pratique qui interroge. Dans le cas où un élu serait absent, il suffirait qu'il appelle son suppléant pour lui indiquer comment voter sur tel ou tel point. Or, le Conseil municipal n'est pas une chambre d'enregistrement. C'est un organe délibératif, où les votes engagent politiquement les élus, et où chacun assume personnellement la responsabilité de ses engagements.

J'aimerais rappeler un principe fondamental de la démocratie locale : seules les personnes élues doivent voter. Par définition, un ou une vienne-ensuite n'a pas reçu la confiance directe du corps électoral. Lui confier un droit de vote, même ponctuel, revient à brouiller la légitimité démocratique de nos décisions.

On nous explique également que ce dispositif renforcerait la participation citoyenne. Or, la participation ne se décrète pas par la multiplication des sièges. Le désintérêt politique ne se résout en créant des statuts supplémentaires. L'engagement citoyen se construit par la transparence, la pédagogie et la proximité, et non par l'ajout de nouvelles couches institutionnelles.

Un autre élément mérite d'être rappelé. Nous avons précisément choisi de limiter le nombre de commissaires par commission, entre 1 et 3 personnes, afin de permettre à chacun de développer une véritable expertise dans la thématique suivie.

Cette organisation favorise la continuité du travail, la connaissance fine des dossiers et la responsabilité individuelle. Or, un suppléant ou une suppléante mobilisée de manière ponctuelle et sans participation régulière aux travaux, ne pourrait pas acquérir ce niveau de spécialisation. Introduire des suppléances reviendrait donc à affaiblir l'un des principes mêmes qui structurent l'efficacité de nos commissions.

Enfin, l'argument selon lequel d'autres communes le font ne saurait suffire. La loi laisse volontairement une liberté totale aux communes, précisément parce que les réalités locales diffèrent. Thônex doit décider en fonction de ses propres besoins, et non par mimétisme. En l'état, rien ne démontre que l'introduction de suppléances améliorerait le fonctionnement de notre Conseil. En revanche, plusieurs éléments indiquent qu'elle pourrait en brouiller la lisibilité démocratique et en diluer la responsabilité politique.

Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons pas soutenir cette motion.

M. Riat indique que M. Bickel l'a quelque peu précédé en préconisant le renvoi en commission des finances, qu'il appuie. Le groupe LC-VL-HP a pris connaissance de la motion et est disposé à entrer en matière sur le sujet pour en débattre. La discussion en commission permettra d'étudier la faisabilité et les implications de la proposition. Cette approche pragmatique est nécessaire pour transformer une intention en un acte précis et viable.

M. Saudan fait suite à la déclaration de M. Riat en lisant le point 3 du rapport public de la commission des finances du 7 avril 2022.

Suite à un débat argumenté sur les avantages et inconvénients des Conseillers et Conseillères municipaux suppléants, la commission était très partagée. Sur vote décisif du président, la décision a été prise de retraiter cette question au deuxième semestre 2022, avec des propositions concrètes de fonctionnement à préparer par celles et ceux qui souhaitent cette idée.

Note hors séance : il convient aux défenseurs du projet de proposer un nouvel article au règlement du CM conforme à la loi votée par le Grand Conseil, avec transmission au préalable au secrétariat général pour que ce dernier puisse s'assurer de la conformité avec le SAFCO avant la séance.

M. Bickel répond à M. Boux de Casson en établissant qu'il est possible de reposer la question 4 ans après que la décision a été prise de ne pas donner suite au sujet. Le fait qu'un absent puisse faire voter un suppléant est le privilège et le propre de chaque groupe, et ne pose pas de problème *a priori*. Quant au mimétisme, le choix demeure encore et la décision sera prise en commission des finances le cas échéant. Cette dernière pourrait rejeter la résolution, ou encore le plénum subséquent.

M. Loureiro répond que la décision prise en 2022 émane de la législature précédente, il est donc légitime de reposer la question aujourd'hui car elle mérite un nouveau traitement. Ce soir est un exemple parlant dans la mesure où 4 personnes sont absentes. Les gens peuvent tomber malades ou être absents pour d'autres raisons, il est donc important de représenter chaque parti, notamment les plus minoritaires où une absence est d'autant plus ressentie. Dans un souci de démocratie, le sujet est posé sur la table.

M. Calame intervient à titre personnel. Si la décision lui revenait, il aurait proposé un amendement pour que l'Alternative étudie la question. Elle a effectivement été traitée il y a 4 ans, et M. Calame avait symboliquement tranché pour la poursuite des débats afin que la gauche revienne avec une proposition concrète à discuter.

Force est de constater qu'il n'y en a pas eu depuis, et ce soir non plus, car prendre le règlement de Chêne-Bougeries ou de Veyrier constitue un bon point de départ, mais faire un projet de délibération en reprenant strictement les articles 4bis de Chêne-Bougeries ou 5a et b de Veyrier qui disent la même chose revient à laisser le soin aux autres d'effectuer le vrai travail. **M. Calame** en est fortement déçu, et pense que l'Alternative devrait être capable de faire mieux qu'un copier-coller des autres règlements communaux. Il invite le groupe à prendre ses responsabilités et de revenir avec un projet doté de propositions concrètes. Ce soir, il votera le renvoi en finances souhaité de son groupe, mais il insiste sur le fait d'y revenir avec une proposition concrète et conforme afin d'éviter le débat stérile tenu il y a 4 ans.

M. Germann avance que l'Alternative aurait pu venir ce soir avec un projet d'amendement à voter clé en main avec une formulation précise. Or, c'est justement parce qu'il y a matière à discuter sur les modalités que le groupe a préféré le renvoi en commission. Il permettra de se mettre d'accord sur la formulation, les modalités et les spécificités. Pour rassurer M. Calame, l'Alternative viendra avec du concret en finances. **M. Ventouras** appuie le propos de son préopinant en déclarant que l'Alternative viendra préparée, et se réjouit du retour sur leur proposition. **M. Bickel** abonde dans le sens des propos de M. Calame et assure que le président de la commission des finances, M. Saudan, aura un projet bien ficelé.

Votes

Premièrement, la modification consistant à renvoyer l'objet en finances plutôt qu'au CA est soumise au vote.

➤ **Par 23 voix pour et 1 abstention, la modification est acceptée.**

Puis le vote sur la motion telle que modifiée est effectué.

➤ **Par 15 voix pour et 9 voix contre, la motion du groupe Alternative de Thônex « Pour des suppléances au Conseil municipal » est acceptée.**

9. Proposition du Conseil administratif

Néant.

10. Propositions individuelles

a. Propositions individuelles

Néant.

b. Questions écrites

La réponse à une question écrite posée par M. Camuglia lors du dernier CM sur les panneaux lumineux et concessions est lue par **M. da Silva**.

1. *Combien de panneaux publicitaires lumineux ont été installés à ce jour et à quels emplacements précis se situent-ils ?*

Concernant le domaine public cantonal ou communal, six panneaux d'affichage numérique à simple face sont exploités par la société Goldbach Neo OOH AG dans le cadre de la convention de concession couvrant le domaine public cantonal, communal ainsi que le domaine privé communal. Ils sont implantés aux emplacements suivants : allée de Belle-Terre, rue de Genève à l'angle du chemin du Foron, rue de Genève (arrêt Graveson, direction Moillesulaz), rue de Genève (arrêt Graveson, direction Genève), rue de Genève à l'angle de la rue François-Jacquier, et avenue Tronchet 2. Les demandes d'autorisations d'utilisation du domaine public cantonal ont toutes été faites auprès du service cantonal concerné.

S'agissant du domaine privé, trois panneaux numériques double face sont installés au total. Deux d'entre eux, situés au 106 rue de Genève, sont exploités par Goldbach Neo OOH AG. Le troisième, implanté au 4 avenue Tronchet, est exploité par la société APG | SGA.

2. *Quelle autorité a pris la décision d'autoriser ces transformations ? Une procédure d'autorisation formelle a-t-elle été menée et, le cas échéant, une consultation ou une mise à l'enquête publique a-t-elle eu lieu ?*

La convention d'affichage liant la Commune de Thônex à la Société Générale d'Affichage ayant été résiliée par la Ville de Thônex au 31 décembre 2023, une procédure officielle de mise en concurrence a été lancée en août 2023 pour l'attribution de la concession d'affichage sur le domaine public cantonal et communal, ainsi que sur le domaine privé

communal. Deux sociétés d'affichage ont répondu à l'appel d'offres. Les propositions reçues ont été examinées en détail par un comité d'évaluation. À l'issue de cette analyse, le comité a recommandé au Conseil administratif d'adjuger la concession d'affichage commercial, couvrant le domaine public cantonal, communal et le domaine privé communal, à la société Goldbach Neo OOH AG, qui a satisfait l'ensemble des critères et exigences fixés par la Ville de Thônex.

Sur la base de cette évaluation et des recommandations formulées, le Conseil administratif a décidé d'octroyer la concession à la société Goldbach Neo OOH AG.

Les panneaux d'affichage commercial numériques situés sur des terrains privés ne relèvent pas de la concession d'affichage. Les demandes d'autorisation peuvent donc émaner d'autres sociétés d'affichage que celle titulaire de la concession. Les panneaux en place ont fait l'objet de demandes d'autorisation d'emploi de procédés de réclame visibles depuis le domaine public, conformément aux exigences de la législation cantonale applicable à tout dispositif publicitaire. Les autorisations ont été délivrées dans le respect de la Loi sur les procédés de réclame, du concept directeur de l'affichage en Ville de Thônex ainsi que du Règlement relatif à l'affichage et au concept directeur de la Commune de Thônex (LC 40 851).

3. Qui a financé l'installation de ces panneaux ?

La société d'affichage qui sollicite l'autorisation, que ce soit pour une installation sur le domaine public ou sur le domaine privé.

4. Qui prend en charge les coûts liés à la consommation électrique et à l'entretien de ces installations ? Les frais liés à l'installation, à l'entretien ainsi qu'à la consommation électrique des panneaux situés sur le domaine public sont entièrement assumés par le concessionnaire Goldbach Neo OOH AG. Pour les panneaux implantés sur des terrains privés, ces coûts incombent intégralement à la société d'affichage qui en sollicite l'autorisation.

5. La commune perçoit-elle une redevance ou une contrepartie financière liée à l'exploitation de ces dispositifs ?

La Ville de Thônex perçoit une redevance annuelle pour l'exploitation des panneaux d'affichage commercial inclus dans la convention de concession, conformément au contrat conclu entre la commune et le concessionnaire.

En revanche, les panneaux d'affichage commercial installés sur des terrains privés ne peuvent donner lieu à aucune redevance, taxe ou contrepartie financière selon la Loi sur les Procédés de Réclame. Cette loi ne prévoit des taxes ou redevances annuelles que pour les dispositifs situés sur le domaine public cantonal ou communal.

Mme Suarez de Puga donne lecture d'une réponse écrite à la question posée par M. Ventouras lors du dernier CM.

Nous avons noté vos inquiétudes au sujet du Service des Finances et profitons de l'occasion offerte par cette question écrite pour vous faire part de la situation du Service, déjà grandement présentée lors de la Commission des Finances du 5 février 2026.

Le Service des Finances – composition

Le service des Finances inclut aujourd'hui 4 personnes représentant les ETP suivants :

2023:

- Effectif : 5 personnes représentant un ETP global de 4 personnes
- Budget voté : 4 ETP

2024:

- Effectif : 4 personnes représentant un ETP global de 3.4 personnes
- Budget voté : 3.9 ETP

2025:

- Effectif : 4 personnes représentant un ETP global de 3.3 personnes
- Budget voté : 3.9 ETP

2026

- budget ETP global de 3.9 personnes (dont 0.6 ETP non pourvu)

En sus de ces chiffres, le Service des Finances a bénéficié du soutien d'un auxiliaire à 20% entre novembre 2023 et juillet 2025.

Vous remarquerez, alors que dans d'autres services les effectifs ont augmenté pour faire face à l'accroissement de la Commune, le Service Financier est resté stationnaire.

De plus, un poste est à pourvoir au sein du Service depuis 2024, représentant un ETP de 0.6. Ainsi, la demande du Service des Finances n'est pas une «surprise» ni le résultat d'un arbitrage du Conseil Administratif qui aurait été fait lors du vote du budget 2026. Il s'agit d'un besoin identifié et non encore pourvu. Cela explique d'ailleurs grandement la situation compliquée qu'a connue le Service en 2025, répondant par là même à votre principale question.

Cahier des charges et domaines de compétence

Les cahiers des charges des 4 membres de l'équipe n'ont pas évolué depuis 2023. Les responsabilités et domaines de compétence du service des Finances sont restés stables sur la période, en dehors de la fin de la taxe professionnelle en 2023. Cela explique le départ d'un collaborateur cette même année. Pour autant, un ETP de 0.6 a été inscrit au budget dès 2024, afin de compenser la surcharge de M. Zeder et des autres membres de l'équipe, déjà constatée à cette époque.

Le Système de Contrôle interne n'a été rattaché au Service des Finances qu'en juillet 2025. Nous y revenons dans un point subséquent.

Le Service des Finances assume également, pour les autres services de la Mairie, les tâches suivantes :

- Facturation des locations,
- Suivi des débiteurs,
- Appui juridique (contrats et conventions, délibérations, etc.),
- Soutien pour la préparation des Exposés des motifs,
- Jetons de présence des Conseillers municipaux.

Situation 2025 et recherche de solutions

Comme vous l'avez fait remarquer, la situation de l'équipe a été compliquée en 2025 avec un total ETP contractuel de 3.3 personnes mais un taux effectif moyen de présence de 2.4 ETP (et un creux à 1.9 ETP à l'automne).

Nous avons envisagé plusieurs solutions afin de prévenir les difficultés liées à cette situation de sous-effectif et cela en amont du départ en congé maternité de Mme Stora.

Solution externe

Plusieurs cabinets ont été approchés afin de déléguer une partie des tâches en lien avec le processus budgétaire 2026 en externe. Cependant, nous n'avons pu obtenir de réponses favorables ; les compétences en matière budgétaire étant introuvables en externe.

Solution interne

Le rattachement d'une collaboratrice en interne (chargée du SCI) a été acté en juillet 2025, afin de soutenir le Service des Finances pendant le processus budgétaire (équivalent ETP de 0.6). Malheureusement ce soutien a été de courte durée à la suite à la démission de cette personne en septembre 2025.

Ainsi, malgré tous nos efforts d'anticipation, un concours de circonstances malheureux a créé la situation exceptionnelle de 2025, que vous avez relatée dans votre question écrite.

Le Service des Finances est sous pression depuis déjà plusieurs années, avec un besoin identifié et validé budgétairement depuis 2024. La présentation du Service faite en Commission des Finances du 5 février 2026 n'est donc malheureusement pas une surprise mais la conséquence d'une situation connue mais non résolue à ce jour.

De même, le besoin de recruter un 0.8 ETP ne représente qu'une augmentation de 0.2 ETP par rapport au budget voté en 2026 et reflète d'une part des besoins identifiés accrus de ressources et d'autre part les difficultés de recruter un bon profil à un taux réduit de 0.6 ETP.

Le Système de Contrôle Interne (SCI)

Le poste de chargé SCI a été ouvert en janvier 2024 au sein du Secrétariat Général, avant d'être rattaché en juillet 2025 au Service des Finances, comme indiqué précédemment. Le SCI couvre d'ailleurs l'entier des activités de la Mairie et pas seulement celles du Service des Finances, qui n'en représente qu'une partie. Nous comprenons cependant votre besoin de clarification et vous apportons le complément d'information qui suit.

Le Système de contrôle interne (débutant par une analyse de risques) a été vu comme une nécessité par le Conseil administratif d'où l'engagement d'une personne en charge. N'estimant pas que le SCI occuperait, sur un temps long un équivalent temps plein de 0.8, le cahier des charges de cette personne a été enrichi de la gestion des projets globaux de la Mairie.

A son arrivée, la collaboratrice en charge du SCI a réalisé un tour d'horizon des différents services afin d'en identifier les enjeux et de construire par la suite un SCI adapté aux besoins. Par la suite, elle a rapidement été mise à contribution sur des projets internes à la Mairie tels que la mise en place du logiciel Roger MR permettant une meilleure gestion de temps du personnel. Cette personne a également appuyé le département des Ressources Humaines,

lors du congé maternité de la personne en charge de la gestion des salaires. Puis, transférée en juillet 2025 au Service des Finances, la collaboratrice en charge du SCI a fourni, comme déjà mentionné précédemment, un appui au Service, malheureusement temporaire, avant un départ en septembre 2025, tout en occupant une partie de son temps sur un projet clé de la Mairie : la GED.

C'est pourquoi, comme indiqué en Commission des Finances le 5 février 2026, il a été décidé d'axer le cahier des charges, lors du recrutement du/ de la remplaçant(e) de la chargée du SCI, uniquement sur le SCI, et de prévoir une extension du cahier des charges à la gestion de projet seulement dans un second temps, une fois le SCI de la Commune consolidé.

M. Ventouras remercie Mme Suarez de Puga pour la réponse, et se réserve le droit de revenir dessus, le cas échéant.

M. Wünsche donne lecture d'une réponse posée par M. Saudan

La mobilité est un enjeu important de la vie quotidienne des Thônésiennes et Thônésiens.

Le développement de l'offre en mobilité pour les piétons, ainsi que la qualité et la sécurité des infrastructures est une priorité pour le Conseil administratif. Les efforts de développement doivent être poursuivis selon les objectifs établis dans le Plan directeur communal et surtout sur la base du Plan directeur des chemins piétons.

Pour mettre en œuvre cette politique, la Commune prête une attention particulière à tous les projets pouvant contribuer à une offre de mobilité accrue pour les piétons et permettant la concrétisation sur le terrain des objectifs du Plan directeur des chemins piétons.

Dans ce cadre, le Conseil administratif conduit avec l'Etat le projet de la mesure n°36-1/ARE 6621.267 - Partie communale de la mesure d'accompagnement paysager (MAP) Foron en vue de la réalisation de la 5ème étape qui porte notamment sur les parcelles 5388 (Val Thônex) et 6164 (parcelle Etat de Genève), visées par la question.

Des négociations complexes ont été conduites conjointement par l'office cantonal de la nature et du paysage et la Commune avec les propriétaires des multiples parcelles se trouvant sur le cheminement projeté de la MAP Foron entre Moillesulaz et le Pont de Sierne. Pour la réalisation de la partie de ce projet à charge de la Commune, le Conseil municipal a voté un crédit de CHF 1'403'000.- en avril 2025.

Sur la base des accords conclus entre l'Etat, la Commune et Val Thônex, une demande d'autorisation de construire a pu être déposée en mars 2026 afin que l'Etat puisse réaliser un réaménagement du cheminement sur les parcelles 5388 et 6164, étant précisé que la parcelle 5388 est grevée d'une servitude de passage public à pied en faveur de l'Etat de Genève qui date de l'époque de la construction de ce quartier.

Dès lors, dès que les travaux auront été autorisés par l'office cantonal des autorisations de construire et qu'ils auront pu être réalisés par l'Etat (OCAN) la situation de ces passages s'en trouvera grandement améliorée. La Commune va suivre de près cette réalisation.

Il est à relever que la Commune ne peut pas intervenir sur des parcelles privées sans l'accord des propriétaires pour garantir la transversalité des parcelles par les piétons. Elle ne peut pas non plus prévoir des travaux qui sont soumis à autorisation de construire sans que la demande soit validée par les propriétaires privés.

M. Saudan remercie M. Wünsche pour la réponse et espère que les démarches ne vont pas prendre trop de temps.

M. Wünsche indique pour information qu'une réponse à la question posée par M. Bourqui lors du dernier CM n'a malheureusement pas pu être rédigée en raison d'un avis de droit complexe reçu tardivement. Le prochain Conseil étant en mai, et afin d'éviter une longue attente à M. Bourqui, la réponse lui sera transmise personnellement sous 10 jours, et sera formellement lue au CM de mai.

Mme Suarez de Puga donne lecture d'une réponse écrite à la question posée par Mme Kolly du CM de février.

Chère Madame,

Le Conseil administratif a pris connaissance de la question écrite posée en lien avec la gestion du restaurant des 3 communes.

Cette gestion relève du groupement intercommunal du CSSM. Dès lors, le Conseil administratif ne peut répondre à cette question et transmet cette question au Conseil intercommunal afin qu'il puisse l'examiner et se positionner sur l'éventuelle réponse à y donner.

Mme Kolly prend note de la réponse et se réjouit d'approfondir la question au Conseil intercommunal.

c. Questions orales

Chalet Dallinges

M. Boux de Casson mentionne le chalet de l'horticulteur Alfred Dallinges (spécialiste en plantes alpines) anciennement situé au chemin du Bois-des-Arts 48, actuellement conservé à l'écomusée de l'association pour les patrimoines industriels et restauré en 2025 par la menuiserie Burkardt Agencement, fait partie du patrimoine auquel la commune est attaché. La question est de savoir si le chalet est bien destiné à revenir sur le territoire de Thônex, et, le cas échéant, selon quel calendrier et dans quelles conditions son retour est envisagé.

M. Wünsche répond que ce chalet a effectivement suscité un certain intérêt, à tel point qu'une demande a été formulée pour pouvoir le démonter et le remonter afin de l'exposer de nouveau, sous condition de son retour sur sa parcelle originale. Il appartient à la commune et sera donc bien remis en place. Il faut savoir que la personne a procédé à ses frais à des travaux vu l'état du chalet. Il reviendra avant la réalisation du projet de la parcelle. Il reste environ CHF 10'000.- de frais selon la personne qui l'a restauré pour compléter sa rénovation, notamment d'étanchéité.

Voyage du Conseil municipal

M. Saudan remarque qu'il existe deux groupes pour le voyage du CM, et s'enquiert de savoir comment ils ont été constitués et s'ils sont différenciés.

Mme Kater répond que les deux groupes ont été créés pour séparer ceux qui souhaitent effectuer une plus longue marche. La différence est donc au niveau du programme, dont le détail sera transmis.

11. Divers

Mme Roy est passée devant la Mairie et tient à remercier le service des espaces verts pour leur travail remarquable.

La séance est levée à 23h31.

Le président

Le secrétaire

Frédéric Piguet

Julien Niklaus